

OPERATION JUDO ETE 2025

DECOUVERTE DU JUDO - INITIATION ET PRATIQUE

CONVENTION ENTRE

Comité du Val de Marne de Judo.

l'Association Sportive.....

La Mairie de

représenté respectivement par :

- M.....agissant en qualité de
(représentant de la Mairie)
- M.....agissant en qualité de
(représentant de l'association judo)
- M. Roland COTILLARD agissant en qualité de Président de comité du Val de marne de judo

Conviennent ensemble de la réalisation de l'opération mentionnée plus haut aux conditions suivantes.

La Comité du Val de Marne de Judo s'engage à :

- a) Prendre en charge une partie des frais supportée par le club pour la rémunération du ou des enseignants intervenants sur pour l'opération Judo Eté organisée par l'Association nommée ci dessus, à hauteur de **600 €**.
- b) Se charger de la diffusion de l'information vers les Groupements à caractère départemental. (Comités, Associations, Organismes publics).
- c) A retourner une photocopie de ce document à la personne l'ayant signé.

L'Association sportive s'engage à :

- a) Mettre en application la programmation de l'activité pour la période indiquée.
- b) Utiliser les compétences d'un enseignant diplômé d'Etat (BEES 1 ou 2 JUDO) et à en assurer une rémunération complémentaire telle que la rémunération nette totale de l'enseignant, incluant la participation du Comité et de la Municipalité.
- c) Permettre l'accueil du plus grand nombre de participants en relayant et en participant au programme de diffusion et de promotion menée par la Municipalité.
- d) **Faire parvenir au Comité dans un délai d'un mois à l'issue de l'activité, un compte rendu de l'action ainsi qu'une note de frais intitulée « Judo Eté organisés pour le compte du Comité de Judo du 94 » pour un montant supérieur ou égal à 600 € avec copie des pièces comptables justificatives (feuille de paye,...).** Le versement des fonds par le comité ne pourra être fait qu'après réception de ces documents. Les modèles de documents à utiliser sont annexés à cette convention.
- e) **Ne pas faire subventionner cette action par le ANS.**

La Mairie s'engage à :

- a) Participer financièrement.
- b) Mettre à disposition les installations adéquates (Dojo, salle ou gymnase).
- c) Assurer la plus large diffusion et promotion de cette opération sur son territoire.

Le/...../.....
Pour le comité de Judo

Le/...../.....
Pour la Municipalité

Le/...../.....
Pour le Club



DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS

Le CLUB : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Représenté par son Président/sa Présidente _____

Objet : **JUDO ETE 2025 organisés pour le compte du Comité du Val de marne de Judo**

Date de la demande : ____/____/____

Signature du demandeur :

Détail des frais Joindre les factures

	Montants et détails
Frais Club	
Matériel	
Autres	
TOTAL	600€

Cadre réservé au Comité

Nom & Signature Responsable	
date	
Action	

Chèque N°	
Montant	
Payé le	

FICHE DE BILAN TECHNIQUE DU STAGE Judo ETE 2025
DE

Organisation :

Dates et lieux :

Nombre de
jours :

Nombre d'heures effectives de l'activité :

Caractéristiques du public visé :

Nombre total de participants :

Stagiaires :

dont :

< 12 ans	< 18 ans	plus de 18 ans	dont féminines

Personnes assurant
l'encadrement technique :

Qualifications :

Autres encadrants/bénévoles mobilisés :

Participation à des rencontres avec d'autres clubs ? (rencontres amicales)

Oui

Non

Evaluation des objectifs du stage :

Objectifs
atteints :

oui

non

Pourquoi :

**Avis général sur le
stage :**